



Séminaire Régional OIE

“Réémergence de la FVR en Afrique austral : comment mieux prédire et réagir”

Bloemfontein, Afrique du Sud, 16 – 18 février 2009

Traduction de l’Anglais : provisoire

Recommandations

CONSIDERANT QUE

1. Il existe des indications que le virus de la Fièvre de la Vallée du Rift (VFVR) est présent dans de nombreux pays d’Afrique australe.
2. Il existe un risque potentiel de dissémination de la Fièvre de la Vallée du Rift (FVR) vers de nouveaux territoires par le biais des mouvements d’animaux.
3. La FVR est une des principales zoonoses, affectant la plupart des pays en Afrique, pouvant s’étendre vers, ou émerger sur d’autres continents.
4. Les foyers de FVR ont un impact socio-économique considérablement négatif sur les économies nationales et les revenus des populations rurales des pays de l’Afrique australe, en réduisant le revenu issue de leurs élevages, ainsi que par les pertes économiques additionnelles occasionnées par les conséquences commerciales et les mesures de mitigation prises.
5. Le contrôle de la maladie exige un effort harmonisé de la part des autorités nationales et des organisations régionales et internationales, sachant que l’impact négatif sur le commerce régional et intercontinental peut être significativement allégé si les pays appliquent les principes de la bonne gouvernance vétérinaire, ainsi que les mesures sanitaires pour la prévention et le contrôle de la maladie.
6. La région de l’Afrique australe est caractérisée par une hétérogénéité, au-delà des frontières nationales, du point de vue climatique, écologique, des pratiques d’élevage et de la situation épidémiologique de la FVR, qui justifie de considérer plusieurs sous-groupes au sein de cette région.
7. L’incapacité d’un seul pays à éviter et contrôler la FVR, peut sérieusement mettre en péril le reste de la région.
8. L’initiative FAO-OIE du GF-TAD (cadre global pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières), ainsi que les Centres Régionaux de Santé Animale (CRSA) peuvent offrir des opportunités pour la coordination et la mise en œuvre de programmes de prévention et de lutte contre les maladies animales transfrontalières, tels que la FVR.
9. L’état des connaissances de la FVR et de son contrôle présente encore des lacunes en matière d’outils de diagnostic, y compris le déploiement d’outils d’épidémiologie moléculaire, de vaccins et de stratégies de vaccination, de données environnementales, d’outils de modélisation des risques, ainsi que du rôle épidémiologique joué par la faune sauvage et les insectes-vecteurs.
10. Des réunions antérieures consacrées à la FVR ont eu lieu en Afrique du nord, de l’ouest, de l’est, ainsi qu’au Moyen-orient, où ont été adoptés des recommandations en matière de mesures de santé animale.
11. Il y a besoin de disposer d’un vaccin reconnu à usage humain afin de protéger le personnel des laboratoires, ainsi que d’autres professionnels œuvrant en première ligne.

LE SEMINAIRE SUR LA FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT EN AFRIQUE AUSTRALE RECOMMANDE QUE

- 1 Les pays de l'Afrique australe doivent promouvoir et appliquer les pratiques de bonne gouvernance, afin d'empêcher l'introduction et de lutter, de manière efficace, contre la FVR, en accord avec les normes internationales.
- 2 Des sous-régions écologiques, qui partagent des caractéristiques similaires vis-à-vis des facteurs de risque de la FVR, soient définies et qu'elles soient amenées en conséquence à développer des approches préventives harmonisées et adaptées, visant la gestion de la maladie et des risques, en accord avec les directives et normes internationales en vigueur, ainsi que les programmes du GF-TADs pour l'Afrique australe, appuyés par les Centres Régionaux de Santé Animale.
- 3 L'OIE et la FAO poursuivent leur appui à la recherche, le développement accéléré et la reconnaissance de nouvelles épreuves diagnostiques (y compris des tests rapides), de vaccins inoffensifs et efficaces, et de stratégies de lutte.
- 4 La recherche sur l'épidémiologie de la FVR, y compris l'épidémiologie moléculaire, soit renforcée en Afrique australe, en mettant l'accent sur des études entomologiques, de dynamique des souches virales, de facteurs environnementaux et d'élucidation du rôle que joue la faune sauvage.
- 5 L'impact des foyers de FVR et la mise en œuvre des programmes de lutte doivent être évaluées d'un point de vue socio-économique, en prenant en compte les considérations sociales et culturelles qui entourent l'application de mesures sanitaires à travers une stratégie de communication appropriée.
- 6 En accord avec les concepts de « Une seul monde, une seule santé » ("One World One Health"), renforcer et formaliser la collaboration inter-sectorielle et le partage de données, afin de s'assurer que la surveillance et le contrôle de la FVR soient suivies d'une réaction rapide, aussitôt après la détection de la maladie, que ce soit chez l'animal ou chez l'homme.
- 7 Tous les pays de l'Afrique australe préparent et actualisent les plans d'urgence contre la FVR, en accord avec normes, directives et recommandations internationales, en particulier celles de la FAO et de l'OMS.
- 8 Les pays de l'Afrique australe doivent assurer le respect de leurs obligations en matière de rapportage de maladies animales, en notifiant immédiatement à l'OIE tout événement épidémiologique exceptionnel concernant la FVR, en vue de son intégration dans le Système Mondial d'Information sur la Santé Animale (WAHIS).
- 9 L'OIE est invitée à poursuivre la mise à jour des chapitres relatifs à la FVR, dans l'actuel Code et Manuel Terrestre, par rapport aux dernières avancées scientifiques disponibles, ainsi que les expériences acquises dans les pays affectés.
- 10 L'OIE est invitée à appuyer, en partenariat avec la FAO et la SADC, des efforts de renforcement des capacités, visant le renforcement ou la mise en place de capacités de diagnostic de la FVR dans les laboratoires vétérinaires nationaux.
- 11 L'OIE est invitée à appuyer des accords de jumelage entre OVI et d'autres laboratoires vétérinaires nationaux compétents dans la région et d'assurer une harmonisation avec les priorités du Secrétariat de la SADC en matière de sélection d'un deuxième laboratoire régional de référence pour la région.
- 12 L'OIE et la FAO appuient les pays de l'Afrique australe à développer un modèle, basé sur des paramètres de risque, y compris des facteurs agro-climatiques, qui puisse prédire une activité potentielle du virus, en particulier dans le cadre du Centre Régional de Santé Animale concerné, avec l'appui du Système Mondial d'Alerte Précoce (GLEWS) de la FAO, l'OIE et l'OMS.
- 13 Un projet de document intitulé « Stratégie Régionale de Lutte contre la FVR » soit développé par le Centre Régional de Santé Animale pour l'Afrique Australe en collaboration avec la SADC et que des opportunités de financement soient explorées. Cette proposition incorporera les principales recommandations du présent séminaire OIE qui s'est tenu à Bloemfontein et invitera d'autres partenaires intéressés à contribuer aux domaines qui ne sont pas couverts par le noyau du projet. Les avancées sur la mise en œuvre d'un tel projet devront faire l'objet d'un rapportage.
- 14 L'OIE est invitée à consulter l'OMS afin de faciliter des travaux de recherche et de reconnaissance, nécessaires pour un vaccin à usage humain.
- 15 Les présentes recommandations doivent être présentées à la Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique pour validation.